

## **Famille Algoush et fratrie Musa: l'application dangereuse et absurde des accords Dublin**

### **Une machine qui tourne à plein régime**

Pas un jour ne passe sans que les journaux en parlent : les réfugiéEs continuent d'affluer et il faut s'attendre à une arrivée continue de personnes fuyant la violence politico-économique de leur pays. Face à cette situation, la Suisse réagit de manière efficace et rapide : 7'915 décisions « NEM Dublin » (« non entrée en matière au nom du Règlement de Dublin ») ont été rendues en 2015, 3510 depuis le début de l'année 2016.

### **Une procédure automatique et déshumanisée**

Les accords de Dublin permettent le renvoi d'une personne vers le premier pays où elle est entrée en Europe. La procédure est simple et automatique : on n'entre pas en matière, c'est-à-dire qu'on n'ouvre même pas le dossier ! La décision de « non entrée en matière » ne dépend pas des situations individuelles, mais de la « preuve » d'un passage par un autre pays européen (par exemple, la prise d'empreinte dans un autre pays européen). Dans cette procédure « simple » et expéditive, les motifs d'asile de la personne ne sont pas pris en considération, l'histoire et le parcours des personnes pour arriver jusqu'en Suisse sont ignorés, effacés, annihilés.

### **Contre les renvois Dublin**

La Suisse ne peut pas continuer à appliquer cette politique dite d'« asile » qui ose mettre l'étiquette « NEM » sur le front des requérantEs, étiquette qui entraîne quasi automatiquement un « renvoi Dublin » ! Traiter les demandes d'asile de manière administrative, sans prendre en compte la situation de chacunE, cela est contraire à l'essence même de toute politique d'asile.

Les personnes frappées de « NEM Dublin » ont chacune leur histoire et elles ont le droit de se faire entendre. Afin de sortir les personnes menacées de renvoi Dublin de cet anonymat et de leur rendre la parole, deux personnes du monde politique

genevois s'engagent concrètement en faveur de familles menacées de renvoi  
Dublin :

- Madame Carole-Anne Kast, Maire de la commune d'Onex, s'oppose à la décision qui frappe la famille Algoush. Cette famille est composée d'un couple, dont l'épouse est enceinte de 8 mois, et de leurs 3 enfants.
- Madame Lisa Mazzone, Conseillère nationale, conteste la décision à l'encontre des frères MUSA, un adolescent et ses 3 jeunes frères et sœurs, menacés de renvoi alors que leurs oncles et tantes vivent à Genève.

## **La fratrie Musa et la famille Algoush resteront !**

Les frères Musa et la famille Algoush sont en instance de renvoi au nom des accords Dublin.

**Décision absurde !** Est-ce qu'il existe une meilleure destination que de se réfugier là où résident les membres de sa famille ou ses connaissances? N'est-ce pas le meilleur moyen de s'intégrer rapidement au pays d'accueil ?

**Décision dangereuse !** Renvoyer une femme enceinte de 8 mois qui a des complications liées à sa grossesse a déjà mené au drame en 2014. Pourquoi les autorités persistent dans cette voie criminelle ?

Enfin, pourquoi séparer encore une fois ces familles qui le sont déjà avec les survivants restés dans leur pays en guerre ?

**Nous demandons aux autorités fédérales et cantonales de faire preuve de sagesse et de bon sens en arrêtant la procédure de renvoi des familles Musa et Algoush.**

## **Stop renvois ! Stop Dublin !**

**Solidarité Tattes**

Toute personne voulant participer à l'Action parrainage peut nous contacter par e-mail : <[Solidaritetattes@gmail.com](mailto:Solidaritetattes@gmail.com)>

Solidarité Tattes est un collectif qui s'est créé en réaction à l'incendie du foyer des Tattes en novembre 2014. Solidarité Tattes lutte pour des conditions d'accueil dignes et pour une politique d'asile humaine.

## **Famille Algoush**

Mme Alaa ALGOUSH (28 ans) et M. Muhamad ALGOUSH (38 ans) sont syriens de Damas. Ils ont 3 enfants : 11 ans, 10 ans et 4 ans. M. Algoush a perdu une grande partie de sa famille tuée dans le conflit en 2013. Il a passé lui-même 4 ans en prison. Mme Algoush est enceinte, à terme le 7 juillet 2016.

La famille ALGOUSH quitte la Syrie en août 2015. Ils parcourent la route des Balkans, qu'ils font à pied en grande partie. Le 23 septembre 2015, ils arrivent en Allemagne. Mme Algoush doit se rendre à l'hôpital et est forcée de demander l'asile. Pourtant, Mme et M. Algoush voulaient demander l'asile en Suisse, car ils y ont leur famille. En effet, le père, la mère et le frère de Mme Algoush, résident à Fribourg. En Allemagne ils n'ont aucune attache et ne connaissent personne.

Le 25 septembre 2015, ils arrivent en Suisse. Mais Alaa reçoit une décision de non entrée en matière (puisque ses empreintes ont été prises en Allemagne, lors de son passage à l'hôpital) alors que son mari et ses enfants reçoivent un permis N.

Quelques recours plus tard, la décision est prise : l'ensemble de la famille est étiqueté NEM et doit être renvoyé en Allemagne.

Aujourd'hui, Mme Algoush est enceinte de 8 mois et est suivie à la maternité pour des complications liées à sa grossesse. Un renvoi dans ces conditions mettrait la vie de son bébé en danger. Pourtant, les autorités persistent à vouloir renvoyer cette famille.

Madame Carole-Anne Kast, Maire d'Onex, parraine la famille Algoush et s'oppose à son expulsion vers l'Allemagne.



Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4  
CH-1201 Genève 14

Département de gynécologie et d'obstétrique

Service d'obstétrique

A qui de droit

Pr. Olivier Irion  
Médecin chef de Département  
Médecin chef du service  
d'obstétrique  
olivier.irion@hcuge.ch  
Tél : +41 22.372 42 03

N/Réf. : PC/pagl

Genève, le 30 mai 2016

Dre Marie Hélène Billieux  
Médecin adjointe responsable  
Unité de médecine foetale et  
d'échographie  
marie-helene.billieux@hcuge.ch  
Tél : +41 22.372 41 48

Concerne : **Madame Alaa ALGHOUGH, née le 27/07/1988**  
N° EDS : **14019559**

Pr. Michel Boulvain  
Médecin adjoint responsable  
Unité de développement en  
obstétrique  
michel.boulvain@hcuge.ch  
Tél : +41 22.372 43 17

Madame, Monsieur,

Je soussigné, certifie que la patiente susmentionnée est suivie aux consultations d'obstétrique de la Maternité de Genève.

Dre Manuella Epiney  
Médecin adjointe responsable  
Unité de périnatalité  
manuella.epiney@hcuge.ch  
Tél : +41 22.372 41 48

Il s'agit d'une patiente IV geste III pare actuellement à 33 +6/7 semaines d'aménorrhée avec comme antécédents une notion de deux accouchements prématurés en Syrie ayant nécessités une hospitalisation des enfants en néonatalogie.

PD Dre Nicole Jastrow-Meyer  
Médecin adjointe responsable  
Unité d'accouchement et  
de soins continus en obstétrique  
nicole.jastrowmeyer@hcuge.ch  
Tél : +41 22.372 41 48

La patiente présente actuellement une grossesse à 33+6 semaines d'aménorrhée avec un terme prévu pour le 12.07.2016 avec une suspicion de stagnation de la croissance et des épisodes de contractions utérines, ce qui nécessite des contrôles obstétricaux réguliers bi-mensuels.

Pre Begoña Martinez De  
Tejada  
Médecin adjointe responsable  
Unité des grossesses à haut  
risque  
begona.martinezdelejada@  
hcuge.ch  
Tél : +41 22.372 41 48

Dans ce contexte il convient que la patiente soit suivie dans une maternité de niveau 3 capable de prendre en charge des enfants prématurés le cas échéant. Nous considérons que compte tenu du stade de la grossesse et du risque élevé de prématurité, associé au petit poids présumé du fœtus, un renvoi en Allemagne compromet le pronostic de cette grossesse et tout voyage est médicalement à proscrire. Dans ce contexte, ce renvoi en Allemagne est contre-indiqué.

A noter que la patiente nous délivre du secret médical pour ce courrier.

Dr Jean-Marie Pellegrinelli  
Médecin adjoint  
Unité de médecine foetale et  
d'échographie  
Jean-Marie.Pellegrinelli@hcuge.  
ch  
Tél : +41 22.372 41 48

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous adresse, Chère Madame, Cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Dr Francesco Bianchi-  
Demicheli, CC  
Consultation de gynécologie  
psychosomatique  
et médecine sexuelle  
francesco.bianchi-  
demicheli@hcuge.ch  
Tél : +4122.372 44 65

Dre V. Mirlesse  
Médecin associée  
Tél : +4122.372 41 48

Docteur Marina Lumbreras Areta  
Médecin interne

## **Fratie MUSA**

La fratrie Musa est composée de deux frères et de deux sœurs : Slava (jeune femme de 23 ans), Hazma (jeune femme de 21 ans), Walat (jeune homme de 25 ans) et Redur (mineur à son entrée en Suisse, 18 ans aujourd'hui, porteur d'un permis N).

Un oncle et une tante sont partis de Syrie en même temps qu'eux. Les parents sont restés en Syrie, à Qamichli (région kurde) et ont voulu mettre leurs enfants à l'abri à Genève, où vivent 2 de leurs tantes, l'une depuis 10 ans (permis C) et l'autre depuis 4 ans.

Les 4 frères et sœurs, ainsi qu'un oncle et une tante, sont passés en Turquie et la traversent d'est en ouest. Ils rejoignent la Grèce par la mer. Ils arrivent à pied jusqu'en Croatie où ils ne font que passer pour arriver en Suisse. Ils sont enregistrés au centre d'enregistrement d'Altstätten (canton de Saint-Gall) et sont envoyés à Genève le 9 octobre 2015. A cette occasion ils sont séparés de la tante et de l'oncle attribués à d'autres cantons.

Lors de cet internement dans le centre d'Altstätten, les documents de passage fournis par l'administration croate leur ont été confisqués. De ce fait les juristes qui les ont pris en charge n'ont eu aucune pièce en main pour défendre le dossier.

A Genève, les deux sœurs habitent le foyer du Contrat social et les deux frères, le foyer du Grand-Saconnex.

Le 31 mars 2016, une décision NEM Dublin frappe Slava, Hazma et Walat. Redur, le cadet, a le droit de rester en Suisse.

Après l'expérience de la guerre et la séparation des parents, les voici en passe d'être éloignés du reste de la famille qui se trouve en Suisse et abandonnés en Croatie où il n'y a personne pour s'occuper d'eux.

Madame Lisa Mazzone, Conseillère nationale, parraine la fratrie MUSA et s'oppose à son expulsion vers la Croatie.

## Conférence de presse 3 juin 2016

### Prise de parole de Mme Juliette Fioretta de Solidarité Tattes

#### Mot du début :

Salutations.

Sont présents à cette conférence de presse :

- Les enfants MUSA et leur marraine, Mme Lisa Mazzone, Conseillère nationale
- La famille ALGOUSH et leur marraine, Mme Carole-Anne Kast, Maire d'Onex
- Le collectif R
- La coordination asile
- Solidarité Tattes

Je commencerai par dire quelques mots pour présenter la démarche menée par le collectif Solidarité Tattes contre les renvois Dublin, avant de passer la parole à la famille Algoush et à les enfants Musa, qui vous raconteront brièvement leur parcours.

Je ne vais pas vous redire encore une fois ce que sont les accords de Dublin. Mais je tiens à souligner 3 points :

- Premièrement, avec ce que les médias ont appelé la « crise des migrants », la plupart des pays européens ont arrêté d'utiliser ces accords. Mais pas la Suisse, qui s'en sert abondamment. Les **renvois** Dublin ne sont que la pointe de l'iceberg : la Suisse rend des **décisions NEM Dublin** à la pelle. Alors souvent, les personnes n'attendent pas d'être renvoyées : elles partent d'elle-même tenter leur chance ailleurs.
- Ensuite, non seulement la Suisse applique les accords Dublin, mais elle s'en sert de manière aveugle, automatique, dénuée de toute considération humaine. L'histoire de la famille Algoush illustre bien cette manière de faire. Les autorités suisses sont prêtes à mettre la vie des personnes en danger : dans ce cas, il s'agit du bébé à naître de Madame Algoush.

- Enfin, les autorités invoquent les considérations économiques comme étant la raison majeure de leurs décisions. Les autorités ne se rendraient-elles pas compte que les gens migrent de manière rationnelle ? Et la manière la plus rationnelle de s'enfuir, lorsqu'on quitte son pays sous les bombes, n'est-ce pas d'aller là où on connaît du monde, là où on a sa famille ! L'intégration d'une personne qui a déjà de la famille en Suisse n'est-elle pas plus facile et moins coûteuse ? Pourquoi renvoyer les Musa ? Pourquoi renvoyer les Algoush ?

Face à ces décisions absurdes et dangereuses, nous avons mis en place des parrainages : la famille Algoush est parrainée par Mme Kast, la famille Musa par Mme Mazzone. Nous sommes bien décidés à défendre ces familles jusqu'au bout et à faire entendre raison aux autorités cantonales et fédérales.

Je laisse maintenant la parole à ces 2 familles.

### **Mot de la fin :**

Nous espérons que l'histoire des familles Musa et Algoush vous auront permis de comprendre à quel point les autorités sont devenues aveugles et sourdes et à quel point l'application des accords Dublin peut devenir dangereuse et absurde.

Un réseau de marraines et parrains s'est constitué qui comporte une dizaine de représentants du monde politique, culturel et artistique. Il est soutenu par une centaine de citoyens prêts à se mobiliser très rapidement et concrètement afin de s'opposer à cette politique indigne.

Nous ne laisserons pas les autorités renvoyer ces deux familles sans rien faire, nous ne resterons pas les bras ballants face à cette ignominie.

Nous continuerons à nous battre contre les renvois Dublin des familles Algoush, Musa et des autres !